



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-19017
06.08.2019**

Original: DE

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX
ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Corrections à la ligne maritime et de navigation intérieure CIM
« Sassnitz/Mukran – Baltiisk »
(Lettre circulaire 21)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié, 4 juillet 2019, le Secrétaire général d'apporter les corrections suivantes aux chapitres Russie et Allemagne en ce qui concerne la ligne « Sassnitz/Mukran – Baltiisk » :

1. La mention « les relations par ferry-boats » est à supprimer.
2. Le libellé de la ligne est à corriger comme suit : « Sassnitz/Mukran – Baltijsk ».

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises et édité une version corrigée des chapitres Russie et Allemagne de la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexes :

- Chapitres Allemagne et Russie

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
3015 Berne